



Bulex®

Toujours à vos côtés

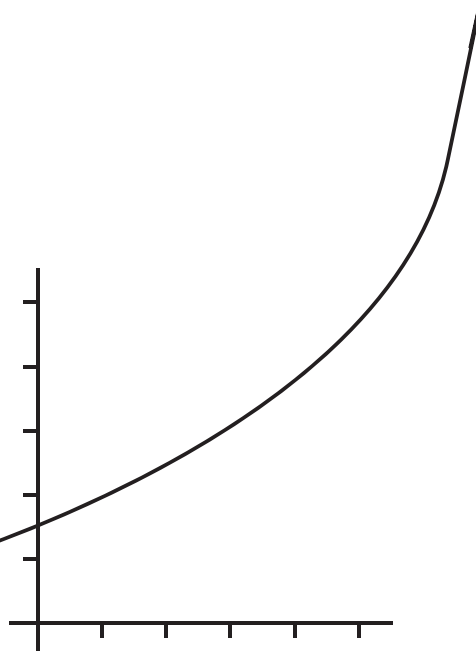
Notice d'utilisation

IsoTwin Condens

25/30 -B (E-BE)

30/35 -B (E-BE)

30/35 -B (P-BE)



BEfr

Sommaire

Sommaire		6	Entretien et maintenance	12	
1	Sécurité	3			
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3	6.1 Maintenance	12	
1.2	Utilisation conforme	3	6.2 Entretien du produit	12	
1.3	Consignes générales de sécurité	4	6.3 Contrôle de la conduite d'écoulement des condensats et de l'entonnoir d'évacuation	12	
2	Remarques relatives à la documentation	8	7	Mise hors service	13
2.1	Respect des documents complémentaires applicables	8	7.1	Mise hors service provisoire du produit.....	13
2.2	Conservation des documents	8	7.2	Mise hors service définitive du produit.....	13
2.3	Validité de la notice.....	8	8	Recyclage et mise au rebut	13
3	Description du produit	8	9	Garantie et service après vente	13
3.1	Marquage CE.....	8	9.1	Garantie	13
3.2	Structure du produit	8	9.2	Service après-vente	14
3.3	Vue d'ensemble des éléments de commande	8	Annexe	15	
3.4	Description de l'écran	9	A	Dépannage	15
3.5	Description du fonctionnement des touches	9			
4	Fonctionnement	9			
4.1	Mise en service du produit.....	9			
4.2	Vérification de la pression de l'installation de chauffage	9			
4.3	Remplissage de l'installation de chauffage	10			
4.4	Sélection du mode de fonctionnement	10			
4.5	Réglage de la température d'eau chaude sanitaire.....	10			
4.6	Réglage de la température de départ du chauffage.....	11			
4.7	Protection contre le gel	11			
5	Dépannage	12			
5.1	Identification et résolution des défauts	12			
5.2	Visualisation des codes défauts	12			

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles d'avertissement et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Ce produit est un générateur de chaleur spécialement conçu pour les installations de chauffage central fonctionnant en circuit fermé et la production d'eau chaude sanitaire.

L'utilisation conforme de l'appareil suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

1 Sécurité

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Installation seulement pour l'installateur agréé

Seul un installateur spécialisé est habilité à procéder à l'installation, l'inspection, la maintenance et la réparation de l'appareil ou au réglage du gaz.

1.3.2 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.

1.3.3 Danger de mort en cas de fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz dans les bâtiments :

- ▶ Évitez les pièces où règne une odeur de gaz.
- ▶ Si possible, ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Évitez les flammes nues (par ex. briquet ou allumettes).
- ▶ Ne fumez pas.
- ▶ N'utilisez surtout pas d'interrupteur électrique, fiche de secteur, sonnette, téléphone ou autre interphone dans le bâtiment.
- ▶ Fermez le dispositif d'arrêt du compteur à gaz ou le dispositif de coupure principal.
- ▶ Si possible, fermez le robinet d'arrêt du gaz du produit.
- ▶ Prévenez les habitants en les appelant ou en frappant à leur porte.
- ▶ Quittez immédiatement le bâtiment et veillez à ce que personne n'y pénètre.
- ▶ Prévenez la police et les pompiers dès que vous avez quitté le bâtiment.
- ▶ Prévenez le service d'urgence du fournisseur de gaz avec un téléphone situé hors du bâtiment.

1.3.4 Danger de mort en cas d'obturation ou de fuite des conduites des gaz de combustion

En cas d'odeur de gaz de combustion dans les bâtiments :

- ▶ Ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Éteignez l'appareil.
- ▶ Contactez votre société d'installation spécialisée.

1.3.5 Danger de mort en cas de fuite de gaz de combustion

Si le produit est utilisé alors que le siphon des condensats est vide, il y a un risque de diffusion de gaz de combustion dans l'air ambiant.

- ▶ Veillez à ce que le siphon des condensats soit plein avant de faire fonctionner le produit.

1.3.6 Danger de mort dû aux substances explosives et inflammables

- ▶ N'entreposez et n'utilisez pas de substances explosives ou inflammables (par ex. essence, papier, peinture) dans la pièce d'installation du produit.

1.3.7 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Tout dispositif de sécurité manquant (par ex. soupape de sécurité, vase d'expansion) peut entraîner des brûlures mortelles ou d'autres blessures graves, notamment en cas d'explosion.

- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé de vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

1.3.8 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques

1 Sécurité

- au niveau de l'installation d'évacuation des gaz de combustion
- au niveau du système d'évacuation des condensats
- au niveau de la soupape de sécurité
- au niveau des conduites d'évacuation
- au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

1.3.9 Risque d'intoxication en cas d'apport insuffisant en air de combustion

Conditions: Fonctionnement dépendant de l'air ambiant

- ▶ Faites en sorte que l'alimentation en air de combustion soit suffisante.

1.3.10 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spé-

cialisé afin qu'il procède au dépannage.

- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.11 Risques de corrosion en cas d'air de combustion ou d'air ambiant inadapté

Les aérosols, les solvants, les détergents chlorés, les peintures, les colles, les produits ammoniacés, les poussières et autres risquent de provoquer un phénomène de corrosion au niveau du produit et du conduit du système ventouse.

- ▶ Faites en sorte que l'air de combustion soit exempt de fluor, de chlore, de soufre, de poussières etc.
- ▶ Veillez à ce qu'il n'y ait pas de substances chimiques entreposées dans la pièce de montage.

1.3.12 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire du produit est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Vous ne devez pas procéder vous-même à l'habillage du produit.
- ▶ Adressez-vous à une société d'installation si vous souhai-



tez équiper votre produit d'un habillage de type armoire.

1.3.13 Risque de dommages matériels sous l'effet du gel

- ▶ Assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service dans tous les cas lorsqu'il gèle, mais aussi que toutes les pièces sont suffisamment chauffées.
- ▶ Si vous ne pouvez pas faire en sorte que l'installation de chauffage reste en service, faites-la vidanger par un installateur spécialisé.



2 Remarques relatives à la documentation

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

Modèles et références d'articles

	Belgique	
	G20	G31
IsoTwin Condens 25/30 -B	0010017330	
IsoTwin Condens 30/35 -B	0010017331	0010017352

3 Description du produit

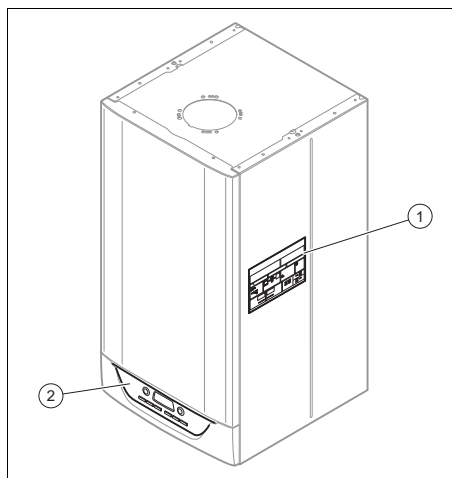
3.1 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

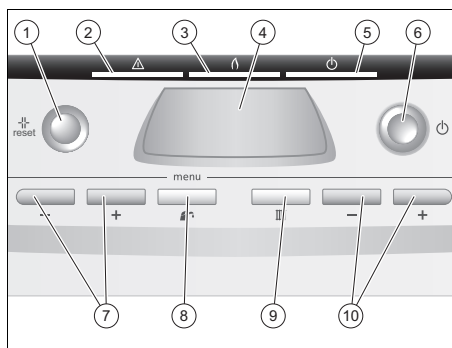
La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

3.2 Structure du produit



- 1 Notice d'emploi abrégée aimantée avec désignation de modèle et numéro de série
- 2 Éléments de commande

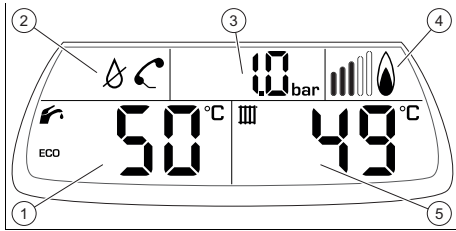
3.3 Vue d'ensemble des éléments de commande



- 1 Touche de réinitialisation
- 2 Indicateur d'anomalie LED rouge
- 3 Indicateur de fonctionnement du brûleur LED orange
- 4 Écran
- 5 Indicateur de fonctionnement du produit LED verte
- 6 Touche Marche/arrêt
- 7 Touche -
- 8 Touche +
- 9 Touche menu
- 10 Touche -

- 7 Touches de réglage de température d'eau chaude sanitaire (☐) (↻) et (+) (↻)
- 8 Mode eau chaude sanitaire (☐)
- 9 Mode chauffage (☐)
- 10 Touches de température de départ du chauffage (☐) (☐) et (+) (☐)

3.4 Description de l'écran



- 1 Température d'eau chaude sanitaire
- 2 Symboles de défaut
- 3 Pression de l'installation/message d'erreur
- 4 Icône de fonctionnement du brûleur
- 5 Température de départ de chauffage

3.5 Description du fonctionnement des touches

Touche	Signification
	- sélection du mode eau chaude sanitaire
	- sélection du mode chauffage
ou	- régler la température d'eau chaude sanitaire régler la température de départ du chauffage
	- réinitialiser le produit
Marche / Arrêt	- mettre en marche / arrêter le produit

Les valeurs réglables clignotent à l'écran.

4 Fonctionnement

4.1 Mise en service du produit

4.1.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt

Conditions: L'installateur spécialisé qui a procédé à l'installation du produit a montré l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs d'arrêt.

- ▶ Assurez-vous que tous les robinets sont ouverts.

4.1.2 Mise en marche du produit

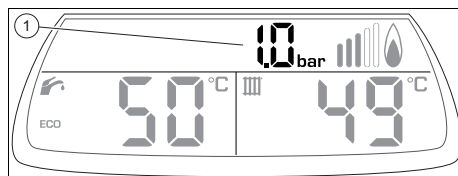
- ▶ Appuyez sur la touche Marche/Arrêt.
 - ◁ L'écran s'allume une fois que le produit est sous tension. Le produit est opérationnel au bout de quelques secondes.

4.2 Vérification de la pression de l'installation de chauffage



Remarque

La vérification de la pression doit s'effectuer sans demande de chauffage et/ou sans demande d'eau chaude sanitaire.



- 1 Pression de remplissage actuelle

- ▶ Une fois par mois, vérifier la pression de remplissage du produit.
 - Pression de remplissage recommandée: 1 ... 1,5 bar (100.000 ... 150.000 Pa)
 - ◁ Si la pression de remplissage est correcte, alors aucune manipulation n'est nécessaire.

4 Fonctionnement

- ▽ Si la pression de remplissage est trop basse, alors ajoutez de l'eau dans l'installation de chauffage

4.3 Remplissage de l'installation de chauffage



Attention !

Risques de dommages si l'eau de chauffage est très calcaire, corrosive ou qu'elle contient des produits chimiques !

Une eau du robinet inadaptée risque d'endommager les joints et les membranes, de boucher les composants hydrauliques, aussi bien dans l'appareil que dans l'installation de chauffage, ou encore de provoquer des bruits.

- ▶ Vous devez systématiquement utiliser une eau de chauffage adaptée pour l'installation de chauffage.
- ▶ En cas de doute, demandez conseil à votre installateur spécialisé.



Remarque

L'installateur spécialisé se charge du remplissage initial, des éventuels appoints et de la qualité de l'eau.

L'utilisateur se charge uniquement de faire les appoints en eau dans l'installation de chauffage.

1. Ouvrez tous les robinets des radiateurs (robinets thermostatiques) de l'installation de chauffage.
2. Ouvrez lentement le robinet de remplissage situé sous le produit, comme vous l'a indiqué l'installateur spécialisé.

3. Remplissez l'installation d'eau jusqu'à ce que la pression de remplissage requise soit atteinte.
 - Pression de remplissage recommandée: 1 ... 1,5 bar (100.000 ... 150.000 Pa)
4. Contrôlez la pression de remplissage indiquée à l'écran.
5. Après le remplissage, refermez le robinet de remplissage.


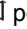
4.4 Sélection du mode de fonctionnement







Remarque

Après chaque allumage, le produit démarre en mode «chauffage + eau chaude sanitaire».

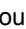



Lorsque le mode de fonctionnement est activé, la touche est éclairée.

1. Appuyez sur la touche  pour activer/désactiver le mode eau chaude sanitaire.
2. Appuyez sur la touche  pour activer/désactiver le mode chauffage.

Symbole	Mode de fonctionnement
 + 	Chauffage + eau chaude sanitaire
	Chauffage uniquement
	Eau chaude sanitaire uniquement et protection anti-gel
–	Absence/Protection antigel

4.5 Réglage de la température d'eau chaude sanitaire

Conditions: Température gérée par la chaudière

- ▶ Appuyez sur la touche   ou   pour régler la température d'eau chaude sanitaire.

Fonctionnement 4

Conditions: Température gérée par le thermostat d'ambiance

- ▶ Réglez la température de l'eau chaude sanitaire sur le thermostat d'ambiance.



Remarque

Si vous appuyez sur l'une des touches ou , l'écran affiche .

4.5.1 Activation et désactivation du mode ECO

- ▶ Réglez la température d'eau chaude sanitaire.

Conditions: Température d'eau chaude sanitaire: < 50 °C

- Le mode s'affiche à l'écran.

Conditions: Température d'eau chaude sanitaire: ≥ 50 °C

- Le mode n'est pas affiché à l'écran.

4.6 Réglage de la température de départ du chauffage

Validité: sans sonde extérieure, sans thermostat d'ambiance

- ▶ Réglez la température de départ de chauffage avec (III) ou (III).



Remarque

Il est possible que l'installateur spécialisé ait défini une température minimale et plafonné la température maximale que vous pouvez régler.

Validité: Thermostat d'ambiance

- ▶ Réglez la température de départ de chauffage au maximum avec (III).
- ▶ Réglez la température de chauffage souhaitée sur le thermostat d'ambiance.
 - ◁ La température de départ de chauffage effective est modulée

automatiquement par le thermostat d'ambiance.

Validité: Sonde extérieure

- ▶ Il n'est pas possible de régler la température de départ chauffage même si vous appuyez sur l'une des touches (III) ou (III).
 - ◁ L'écran affiche la température de départ de chauffage calculée par la chaudière.
 - ◁ La température de départ de chauffage effective est modulée automatiquement par la chaudière.

4.7 Protection contre le gel

4.7.1 Fonction de protection contre le gel du produit

La fonction de protection contre le gel commande la mise en fonctionnement de la chaudière et de la pompe dès lors que la température de protection dans le circuit chauffage est atteinte.

- Température de protection: 12 °C

La pompe s'arrête dès que la température minimale de l'eau contenue dans le circuit chauffage est atteinte.

- Température minimale de l'eau: 15 °C

Si la température d'allumage brûleur dans le circuit chauffage est atteinte, alors le brûleur s'allume jusqu'à atteindre la température de coupure du brûleur.

- Température d'allumage du brûleur: 7 °C
- Température de coupure du brûleur: 35 °C

Le circuit d'eau sanitaire (froide et chaude) n'est pas protégé par la chaudière.

La protection de l'installation contre le gel ne peut être garantie uniquement par la chaudière.

Un régulateur est nécessaire pour contrôler la température de l'installation.

5 Dépannage

4.7.2 Protection de l'installation contre le gel



Remarque

Assurez-vous que les alimentations en électricité et en gaz du produit sont en service.

Conditions: Absence de quelques jours, Sans régulateur

- ▶ Sélectionnez le mode absence/Protection contre le gel (→ page 10).
 - ◁ Seule la pression de l'eau dans le circuit chauffage est visible.

Conditions: Absence de quelques jours, Avec régulateur

- ▶ Programmez votre absence sur le régulateur pour que les dispositifs de protection contre le gel soient opérationnels.

Conditions: Absence prolongée

- ▶ Contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue la vidange de l'installation ou qu'il protège le circuit chauffage par ajout d'un additif antigel spécial chauffage.

5 Dépannage

5.1 Identification et résolution des défauts

- ▶ En cas de problème de fonctionnement du produit, vous pouvez contrôler vous-même certains points à l'aide du tableau en annexe.
Dépannage (→ page 15)
- ▶ Si le produit ne fonctionne pas correctement alors que vous avez contrôlé les points indiqués dans le tableau, contactez un service client pour qu'il remédie au défaut.

5.2 Visualisation des codes défauts

Les codes défauts sont prioritaires sur tous les autres affichages. Si plusieurs défauts surviennent simultanément, ils s'affichent en alternance pendant deux secondes.

- ▶ Si votre produit affiche **CF0xx**, alors adressez-vous à un service client.

6 Entretien et maintenance

6.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

6.2 Entretien du produit



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

6.3 Contrôle de la conduite d'écoulement des condensats et de l'entonnoir d'évacuation

- ▶ Inspectez régulièrement la conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation à la recherche d'éventuels défauts, et plus particulièrement de bouchons.

Il ne doit pas y avoir de corps étrangers visibles ou perceptibles au toucher dans la

conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation.

- ▶ Faites intervenir un service client si vous constatez des défauts.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service provisoire du produit

- ▶ Une mise hors service provisoire du produit ne peut être effectuée qu'en l'absence de risque de gel.
- ▶ Éteignez le produit en actionnant l'interrupteur général prévu sur place.
 - ◁ L'écran s'éteint.
- ▶ En cas de désactivation prolongée (par ex. vacances), il convient de fermer également le robinet d'arrêt du gaz et le robinet d'arrêt d'eau froide.

7.2 Mise hors service définitive du produit

- ▶ Confiez la mise hors service définitive du produit à un service client.

8 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.



Si le produit porte ce symbole :

- ▶ Il ne faut pas le jeter avec les déchets ménagers.
- ▶ Portez le produit à un point de collecte pour les appareils électriques et électroniques usagés.



Si le produit contient des piles qui portent ce symbole, cela signifie que les piles contiennent des substances nocives ou polluantes.

- ▶ Dans ce cas, portez les piles dans un point de collecte pour les piles usagées.

9 Garantie et service après vente

9.1 Garantie

Merci d'avoir choisi Bulex, la marque de la chaudière murale au gaz.

Bulex garantit cet appareil contre tous vices de fabrication ou de matière pendant une durée de DEUX ans à compter de l'installation.

Cet appareil a été fabriqué et contrôlé avec le plus grand soin. Il est prêt à fonctionner (les réglages ont été faits en usine).

Son installation doit être nécessairement réalisée par un professionnel agréé, conformément à la notice d'installation qui y est jointe, suivant les règles de l'art et dans le respect des normes officielles et règlements en vigueur.

La garantie couvre la réparation et/ou le remplacement de pièces reconnues défectueuses par Bulex, ainsi que la main-d'oeuvre nécessaire pour y procéder. Elle ne profite qu'à l'utilisateur, pour autant que celui-ci emploie l'appareil en bon père de famille suivant les conditions normales prévues dans le mode d'emploi. Sauf convention particulière dûment prouvée par écrit, seul notre service après vente Bulex Services est habilité à assurer le service de la garantie et seulement sur le territoire de la Belgique.

A défaut, les prestations de tiers ne sont en aucun cas prises en charge par Bulex.

La garantie se limite aux seules prestations prévues. Toute autre demande, de quelque nature que ce soit (exemple : dommages-intérêts pour frais ou préjudices quelconques occasionnés à l'acheteur ou à un tiers quelconque, etc.) en est expressément exclue.

9 Garantie et service après vente

La validité de la garantie est subordonnée aux conditions suivantes:

- cette notice et son étiquette code barres doivent être présentées avec l'appareil qu'elles couvrent; leur perte entraîne celle de la garantie.
- le bon de garantie doit être complètement rempli, signé, cacheté et daté par l'installateur agréé.
- il doit être renvoyé, dans la quinzaine de l'installation à Bulex. A défaut, la garantie prend cours à la date de fabrication de l'appareil, et non à sa date d'installation.
- le numéro de fabrication de l'appareil ne doit être ni altéré ni modifié,
- l'appareil ne doit avoir subi aucune modification ou adaptation, hormis celles éventuellement exécutées par du personnel agréé par Bulex, avec des pièces d'origine Bulex, en conformité avec les normes d'agrément de l'appareil en Belgique,
- l'appareil ne peut être, ni placé dans un environnement corrosif (produits chimiques, salon de coiffure, teintures, etc.), ni alimenté par une eau agressive (adjonction de phosphates, silicates, dureté inférieure à 6°F).

Une intervention sous garantie n'entraîne aucun allongement de la période de garantie. La garantie ne joue pas lorsque le mauvais fonctionnement de l'appareil est provoqué par :

- une installation non conforme,
- une cause étrangère à l'appareil telle que :
 - tuyaux d'eau ou de gaz chargés d'impuretés, manque de pression, inadaptation ou modification de la nature et/ou des caractéristiques des fluides (eau, gaz, électricité),
 - tuyaux de chauffage en matière synthétique et sans ajout d'un inhibiteur,
 - usage anormal ou abusif, erreur de manipulation par l'utilisateur, manque

d'entretien, entartrage, négligence, heurt, chute, manque de protection en cours de transport, surcharge, etc.,

- gel, force majeure, etc.,
- intervention d'une main-d'oeuvre non compétente,
- électrolyse,
- utilisation de pièces non d'origine.

La visite du service après-vente se fera uniquement sur demande. Est débitrice de la facture éventuelle, la personne qui a demandé l'intervention, sauf accord préalable et écrit d'un tiers pour que la facture lui soit adressée.

En cas de litige, la Justice de Paix du 2ème Canton de Bruxelles, le Tribunal de Première Instance ou de Commerce et, le cas échéant, la Cour d'Appel de Bruxelles, sont seuls compétents.

9.2 Service après-vente

Nettoyé et bien réglé, votre appareil consommera moins et durera plus longtemps. Un entretien annuel de l'appareil et des conduits par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

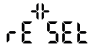
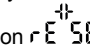


- Sur le site www.bulex.be
- Votre bureau Bulex service après-vente régional.

Annexe

A Dépannage

Défaut	Cause	Action corrective
Pas d'eau chaude sanitaire, chauffage qui ne monte pas en température ; le produit ne se met pas en marche	Robinet d'arrêt du gaz du bâtiment fermé	Ouvrir le robinet d'arrêt du gaz du bâtiment
	Alimentation électrique du bâtiment coupée	Activer l'alimentation électrique du bâtiment
	Touche Marche/arrêt du produit en position Arrêt	Mettre la touche Marche/arrêt du produit en position Marche
	La température de départ réglée pour le chauffage est trop basse, le mode chauffage ou eau chaude sanitaire est désactivé et/ou la température réglée pour l'eau chaude sanitaire est trop basse	Activer le mode de fonctionnement souhaité Régler la température de départ de chauffage et/ou la température de l'eau chaude sanitaire sur la valeur souhaitée
	Pression de remplissage de l'installation de chauffage insuffisante	Ajouter de l'eau dans l'installation de chauffage
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
	Problème d'allumage	Appuyer sur la touche de réinitialisation En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
Mode eau chaude sanitaire opérationnel ; chauffage qui ne se met pas en marche	Pas de demande de chaleur du régulateur	Vérifier le programme horaire du régulateur et le rectifier si nécessaire Vérifier la température ambiante et rectifier la température ambiante de consigne si nécessaire (« notice d'emploi du régulateur »)
	La température réglée pour le départ de chauffage est trop basse ou le mode chauffage est désactivé	Activer le mode de fonctionnement chauffage Régler la température de départ de chauffage sur la valeur souhaitée
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé

Annexe

Défaut	Cause	Action corrective
Pas d'eau chaude sanitaire, chauffage qui fonctionne correctement	La température réglée pour l'eau chaude sanitaire est trop basse ou le mode eau chaude sanitaire est désactivé	Activer le mode de fonctionnement eau chaude sanitaire Régler la température de l'eau chaude sanitaire sur la valeur souhaitée
Traces d'eau sous le produit	Conduite d'évacuation des condensats obstruée	Vérifier la conduite d'évacuation des condensats et la nettoyer si nécessaire
	Fuite au niveau de l'installation ou du produit	Fermer l'arrivée d'eau froide du produit, faire appel à un installateur spécialisé
L'écran indique 	Défaut	Appuyer sur la touche de réinitialisation  et patienter cinq secondes. Si le défaut ne disparaît pas, s'adresser à un installateur spécialisé
L'écran indique  et l'affichage de pression clignote < 0,5 bar (< 50.000 Pa)	Manque d'eau dans l'installation	Faire un appoint d'eau traitée En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
Affichage de pression qui clignote $\geq 2,5$ bar (≥ 250.000 Pa)	Pression excessive dans l'installation	Purger un radiateur En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
L'écran indique  et l'affichage de pression clignote	Message d'erreur	S'adresser à un installateur spécialisé

Éditeur/fabricant

BULEX

Golden Hopestraat 15 – 1620 Drogenbos



0020201088_00 - 22.12.2014 09:15:25

fournisseur

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.



Bulex®

Toujours à vos côtés